

PARLONS VILLE, PARLONS VIE
RÉUNION DE QUARTIER SAINT-GENÈS

- Compte rendu de la réunion publique du mardi 5 juillet 2022

Présents lors de la réunion

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence ;
- François Jestin, adjoint au Maire en charge du suivi de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation ;
- Sophie Rondeau, adjointe au Maire en charge de l'Environnement, du développement durable, des espaces verts et de la participation citoyenne ;
- Mathieu Joyon, adjoint au Maire en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain ;
- Chantal Chabbat, adjointe de quartier, présidente du Conseil communal I.

Les services municipaux également présents : *Allo Talence & Stationnement, cabinet du Maire.*

Préambule

M. le Maire se réjouit de la reprise en septembre 2021 des réunions publiques dans chaque quartier de la Ville. Il rappelle l'existence de huit secteurs et quatre conseils communaux ayant pour vocation d'assurer la plus grande proximité avec les habitants, notamment via les élus de secteur. M. le Maire présente les personnes à la tribune, à savoir François Jestin, adjoint en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, mais aussi Sophie Rondeau, adjointe au Maire en charge de l'Environnement, du développement durable, des espaces verts et de la participation citoyenne, Mathieu Joyon, adjoint en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain ainsi que Chantal Chabbat, adjointe de quartier et présidente du Conseil communal I en remplacement de Sophie Rondeau.

M. le Maire rappelle qu'Isabelle Balligand, qui n'a pas pu assister à la réunion, est l'élue de proximité du secteur 2, qui regroupe les quartiers Émile Zola, La Taillade et Saint-Genès. Elle est l'interlocutrice privilégiée, avec le Conseil communal, des habitants du quartier pour toutes les questions liées au quotidien, notamment par le biais de ses permanences qui se tiennent une fois par mois.

M. le Maire présente Chantal Chabbat, qui remplace donc Sophie Rondeau en tant qu'adjointe de quartier. Il précise par ailleurs que le conseil communal I dispose d'un budget de 30 000 € pour mener à bien des projets à l'échelle des quartiers.

M. le Maire indique qu'une trentaine de riverains a envoyé leur questionnaire dans le cadre de la préparation de cette réunion publique. Pas moins de 70 observations et autres requêtes ont été formulées par les habitants par ce biais. Il précise qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous

format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le Maire présente en suivant le déroulé de cette rencontre dont le format évolue par rapport aux précédentes éditions : une rencontre de proximité, en abordant tout à la fois les projets municipaux à l'échelle du quartier et de la Ville ainsi que les questions du quotidien.

Il met l'accent sur la plateforme de signalement Allo Talence pour tous les problèmes liés au quotidien. Un service municipal disponible aux horaires de l'hôtel de Ville et accessible depuis l'application mobile « *Talence et Moi* », par téléphone au 05 56 84 34 84 ou par mail à allo@talence.fr.

Sur l'année glissante, le service Allo Talence a recensé 300 signalements dans le quartier Saint-Genès, pour 97 % de dossiers clôturés.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole.

Il précise que, si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. De même, il rappelle l'importance des remontées de la part de la population, par l'intermédiaire de dépôts de plaintes ou des mains courantes. Ces remontées permettent d'objectiver par des faits le sentiment d'insécurité et d'adapter en conséquence la politique de lutte contre la délinquance.

Au niveau statistique, une diminution sensible de la délinquance est constatée en 2021 à Talence, avec une baisse des atteintes à l'intégrité physique, ainsi qu'une baisse de 12% des atteintes aux biens, et notamment des vols par effraction. Des nuisances liées à la consommation de stupéfiants perdurent néanmoins.

M. le Maire indique que la nouvelle réorganisation de la Direction départementale de sécurité publique (DDSP) a permis à la Division Ouest de bénéficier de ses propres équipes de Brigade anticriminalité (BAC), d'une unité de lutte contre les violences intrafamiliales et d'une équipe de lutte contre les produits stupéfiants, installée à Talence. En septembre, cette réforme a été complétée par l'arrivée d'effectifs supplémentaires en même temps que la mise en place d'un nouveau cycle horaire permettant de doubler le nombre d'agents de police secours sur la division au quotidien.

Dans le cadre du renforcement des liens entre la Ville et les services de police, un nouveau délégué à la cohésion police-population, le major Rousse, réserviste de la Police Nationale, assure désormais des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta, avec un agent municipal chargé du lien entre Ville et police nationale. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr

Afin de mobiliser les moyens nécessaires pour traiter efficacement les problématiques de délinquance, la municipalité a décidé d'investir un million d'euros chaque année à travers un plan Prévention et Sécurité qui va s'étendre sur toute la durée de la mandature. M. le Maire assure ainsi le soutien de la Ville au concours de l'ordre public sur le territoire, grâce à un effort conséquent sur la prévention et une meilleure coordination de tous les acteurs de la sécurité sur le terrain.

M. le Maire présente le premier volet du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment l'accroissement ainsi que la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- En recrutant deux médiateurs sociaux supplémentaires dès cette année ainsi qu'un chef de service ;
- En augmentant les actions de prévention partenariales avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs ;
- En appliquant le rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles et en développant l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux.

Il poursuit en détaillant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet dernier et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs ;
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat.

M. le Maire rappelle que la police municipale est une police de proximité. Sa présence plus régulière contribuera à sécuriser le territoire, en lien avec les Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP). Elle focalisera enfin son action sur la tranquillité publique, notamment les troubles de voisinage (tapages).

M. le Maire précise que les patrouilles de la brigade de nuit de la Police municipale, jusqu'à 1h du matin, ont commencé depuis le début du mois de mai. Elles s'opèrent du mercredi au samedi. Une communication sera faite en temps voulu pour laisser le temps aux équipages de prendre leur marque dans le cadre de ces nouvelles missions, pour assurer en priorité les missions planifiées.

Il décline enfin les chiffres de l'activité de la Police Municipale sur le quartier avec 169 interventions en 2021, mais aussi 726 verbalisations, 35 véhicules mis en fourrière et 3 maisons surveillées dans le cadre de l'opération Tranquillité Absence.

Il rappelle l'importance des signalements réalisés par les habitants auprès de la Police, même si ces derniers ne se déplacent pas toujours faute de moyens humains. Ces informations sont essentielles pour objectiver toutes données statistiques permettant d'adapter l'action des forces de police sur le territoire.

Questions / Réponses

Question sur les nuisances sonores causées par les aboiements des chiens de propriétaires dans le quartier.

M. le Maire signale que le bruit des animaux ne doit pas constituer une gêne intolérable par l'intensité des aboiements ou leur caractère répétitif. Si aucune médiation n'est possible auprès du maître, il faut prendre attache avec la Police municipale.

Question sur le sentiment d'insécurité dans la rue de l'Égalité lorsque la lumière est éteinte.

Toutes les études démontrent qu'il n'y a pas de corrélation entre l'extinction de l'éclairage public et l'augmentation de la délinquance. En effet depuis l'extinction de l'éclairage public nocturne, aucune recrudescence d'agression ou de vol avec violence n'a été constatée. La quasi-totalité des villes de la métropole a par ailleurs adopté cette mesure, qui a pour avantages de diminuer la pollution lumineuse et de protéger les espèces nocturnes.

Question sur les poubelles qui restent en permanence sur les trottoirs.

M. le Maire affirme que les quatre agents assermentés de la Brigade anti-incivilités interviennent quotidiennement pour lutter contre ces atteintes au cadre de vie. Pour information, les jours de collecte dans le quartier Saint-Genès sont les lundis et mercredis à partir de 5h30 pour les bacs gris, et le mercredi à partir de 5h30 pour les bacs verts. La règle veut que les bacs soient sortis la veille au soir et rentrés dès le lendemain matin, après le passage du camion de collecte.

Question sur le renforcement de la sécurité face aux cambriolages.

M. le Maire présente le Plan anti-cambriolage déployé par la Ville, avec des moyens inédits mobilisés, notamment en terme humains :

- renforcement des effectifs de la Police municipale au cours du mandat, avec déjà quatre recrues engagées en 2022 ;
- extension des horaires d'intervention pour assurer une continuité de présence du lundi au dimanche, avec la création d'une nouvelle brigade de nuit opérationnelle du mardi au samedi, jusqu'à 1h du matin ;
- extension de la vidéoprotection avec 30 caméras supplémentaires sur le mandat.

M. le Maire rappelle qu'il demeure néanmoins indispensable d'équiper sa maison d'alarme anti-intrusion en complément des mesures prises par la Ville, afin de réduire au maximum les risques de cambriolage.

Question sur le phénomène des bris de glace dans le quartier.

M. le Maire précise que les vols roulottes sont en baisse depuis 2022 sur Talence, grâce notamment aux patrouilles de la Police municipale jusqu'à 1h du matin depuis mai. Toutefois pour éviter cette délinquance difficilement prévisible, il est recommandé de ne jamais rien laisser de visible dans l'habitacle du véhicule.

Question sur le manque de civisme de certains riverains, qui stationnent devant leurs entrées de garage, transformé parfois en habitation sans autorisation.

M. le Maire invite dans un premier temps tout habitant à se rapprocher du service Urbanisme pour signaler tout manquement de certains riverains aux règles d'urbanisme.

La Police municipale peut alors accompagner des agents assermentés du service, qui réaliseront les constatations d'infractions en matière d'urbanisme.

La position de la mairie, concernant le stationnement devant les entrées de garage, est claire : il est interdit de stationner devant son garage, car cela reviendrait à une privatisation du domaine public. Une tolérance est cependant admise en fin de journée.

Question sur le comportement dangereux de certains cyclistes dans les rues situées à proximité de l'école Gambetta.

Des actions de contrôle routier, menées par la Police municipale, ont lieu régulièrement. Ces opérations de contrôle ne concernent pas uniquement les véhicules mais également la circulation cycliste avec des actions de sensibilisation, et des verbalisations lorsque des infractions sont constatées. C'est notamment le cas dans le cadre du partenariat avec Keolis pour endiguer la circulation cycliste sur les voies de tram, qui est interdite.

M. le Maire précise qu'un projet d'itinéraire cyclable alternatif sécurisé pour relier le centre-ville aux boulevards est également en cours.

Question sur la vitesse excessive du trafic automobile rue Emile Combes et le comportement délictuel de certains automobilistes qui remontent cette voie à contresens, de la rue Olibet à la rue Desplats.

M. le Maire précise que tous les signalements, émis dans le cadre de cette réunion, alimenteront les prochaines actions de contrôle routier de la Police municipale.

Question sur le stationnement des deux roues sur des places pour automobile alors qu'il existe des parkings dédiés aux deux-roues.

M. le Maire signale que les deux-roues motorisés peuvent stationner sur des emplacements dédiés ou non, à condition d'être en règle s'il s'agit d'une zone réglementée.

Question sur le niveau de couverture du réseau de vidéoprotection existant.

M. le Maire informe que la Ville a engagé un plan d'extension de caméras, conformément au Plan Prévention et sécurité, présenté en conseil municipal le 5 juillet 2021.

Le déploiement de caméras supplémentaires complètera utilement les dispositifs existants, de médiation sociale et autres patrouilles pédestres, afin de prévenir concrètement les faits de délinquance et d'incivilités sur le domaine public et améliorer leur élucidation par les enquêteurs. Cette extension est prévue en deux phases.

La finalité de ce projet d'extension de la vidéoprotection s'inscrit dans une logique préventive et dissuasive, en collaboration avec la cellule de prévention situationnelle de la Direction départementale de la Sécurité Publique, pour :

- Sécuriser les quartiers touchés par le phénomène de cambriolages de logements et de vols dans les véhicules ;
- Sécuriser les équipements et bâtiments publics vulnérables ou stratégiques ;
- Faciliter la résolution des enquêtes judiciaires par la couverture des carrefours de circulation stratégiques, itinéraires de fuite ou de passage empruntés.

Le quartier Saint-Genès fait bien partie des cinq périmètres vidéoprotégés autorisés par la Préfecture. Les études sont en cours concernant la faisabilité technique (acheminement en électricité constante, acheminement de la fibre, coût de génie civil).

Question sur le sentiment d'insécurité engendré par une population indésirable présente sur l'espace vert ouvert situé devant la résidence Saint-Genès.

M. le Maire signale que depuis janvier 2022 et la réorganisation managériale de la police municipale, des patrouilles pédestres sont organisées quotidiennement au niveau des linéaires commerciaux, ainsi que dans les résidences privatives.

Pour cela, la Ville sollicite les bailleurs ou syndics gestionnaires de résidences collectives pour obtenir une réquisition et un pass permettant à la Police municipale d'intervenir dans les parties communes et parkings, sinon elle n'en a pas le droit. La municipalité agit donc sur tout le territoire pour éviter la fixation d'incivilités ou de points de rassemblements, y compris sur le domaine privatif.

Question sur l'implantation de panneaux « Voisins Vigilants » rue Emile Combes.

M. le Maire précise que la dénomination « Voisins vigilants » fait référence à un dispositif privé payant, qui n'a rien à voir avec la mairie et auquel la Ville ne veut pas s'associer car il n'apporte pas de plus-value par rapport à la solidarité existante sur le quartier.

La ville a préféré renforcer la présence territoriale de son personnel de sécurité, avec le doublement des effectifs sur la mandature et la création d'une brigade de nuit, jusqu'à 1h du matin, à terme 7 jours sur 7.

Un riverain interpelle les élus sur la comparaison des statistiques du quartier par rapport aux autres quartiers de Talence, ainsi que l'évolution de ces chiffres dans le temps.

M. le Maire précise que ces données n'illustrent pas une singularité du quartier par rapport au reste du territoire communal, même si on retrouve des chiffres plus élevés en termes de verbalisations du fait de la réglementation en vigueur propre à ce secteur. D'autres part, si le quartier Saint-Genès, comme l'ensemble des autres quartiers de la Ville, a connu une recrudescence de la délinquance entre 2017 et 2020, au même titre que l'ensemble des communes de la métropole, cette tendance est à la baisse depuis l'année dernière.

Des habitants plébiscitent des amendes pour tout contrevenant qui ne rentrerait pas ses poubelles.

M. le Maire n'exclut pas cette option même si elle doit être appliquée à l'ensemble du territoire le cas échéant. Il rappelle également que la gestion des bacs poubelle est une compétence de la métropole et que si une action devait voir le jour, celle-ci devrait être menée collectivement par tous les acteurs décisionnaires.

Une habitante propose de mettre des capteurs de mouvement aux candélabres comme consensus à l'extinction des lumières la nuit.

M. le Maire affirme que des études ont été demandées pour trouver des alternatives à l'extinction totale des lumières la nuit, grâce notamment à son parc d'éclairage public extérieur intégralement équipé en LED connectées, et qui propose diverses fonctionnalités. Il pointe néanmoins certaines contraintes techniques et financières notamment, avec l'existence de quelques 3 750 points lumineux répartis sur l'ensemble de la commune.

Un riverain déplore la végétation qui pousse sur les trottoirs ou celle qui dépasse des habitations et qui empêche la déambulation piétonne.

M. le Maire rappelle qu'il est de la responsabilité des propriétaires ou, le cas échéant des locataires, d'assurer le nettoyage des caniveaux et trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Une communication sur le magazine de la Ville du mois de mars a été faite en ce sens. De plus, la Brigade anti-incivilités intervient régulièrement pour rappeler à l'ordre les contrevenants qui laissent déborder leur végétation sur le domaine public.

II. Salubrité publique

M. le Maire rappelle les dispositifs mis en œuvre par la Ville.

Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier Saint-Genès, correspondant au secteur 6, les bennes sont installées place Aristide Briand. Le prochain passage aura lieu le lundi 11 juillet, de 8h à 19h.

La Ville met également à disposition des habitants un service d'enlèvement des encombrants (sur rendez-vous) et des tags gratuitement. Pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

Le service Voirie de la Ville, qui est composé de 23 agents, récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2021, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier Saint-Genès est le suivant :

- 32 interventions pour dépôts sauvages dont 18 ramassages par les agents et 4 verbalisations
- 2 interventions pour des demandes d'élagage/taille de haies
- 1 intervention pour des problèmes de bacs poubelles (non rentrées/non triées/poubelles au sol)

On peut également noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé la régularité 18 chantiers.

Questions / Réponses

Question sur des dépôts sauvages signalés à l'angle des rues de la République et Adolphe Thiers ainsi que devant les conteneurs à verre sur les boulevards.

M. le Maire assure que les demandes d'enlèvement de dépôt sauvage sont systématiquement traitées dans les 72 heures via le service Allo Talence. Concernant la propreté sur les boulevards, il précise que celle-ci relève de la compétence de la Ville de Bordeaux.

Question sur l'opportunité de rajouter une poubelle pour les déjections canines rue Hoche.

M. le Maire informe que les services municipaux vont rajouter une poubelle à cet effet.

Question sur l'insalubrité des immeubles Carnot ainsi que celui de la métropole rue Danguilhem qui sont couverts de tags.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit là de propriétés privées sur laquelle la municipalité ne peut intervenir sans demande préalable. Il appartient donc au propriétaire des lieux de procéder à l'enlèvement de ces tags.

Question sur les déchets qui jonchent régulièrement l'entrée du parc Triaire située en face du collège.

M. le Maire précise que le parc Triaire et ses abords sont nettoyés trois fois par semaine par les services municipaux.

Question sur l'existence de jours de nettoyage des poubelles.

M. le Maire rappelle que la gestion et le ramassage des conteneurs poubelle (bacs gris et verts) relèvent de la compétence de la métropole. Concernant les poubelles de la Ville, elles sont uniquement constituées d'un arceau donc il n'y a pas de désinfection à faire. Les poches sont quant à elles changées entre deux et trois fois par semaine.

Question sur la présence exclusive de conteneur à verre sur les boulevards dans le quartier.

M. le Maire regrette ce constat mais admet néanmoins qu'il serait difficile de trouver un emplacement dans ce quartier d'échoppes, sans engendrer de nuisances sonores pour les riverains proches. Il invite cependant les habitants à se rapprocher de Bordeaux Métropole, compétente en matière de gestion des bornes à verre, pour toute réclamation (05 57 35 80 03).

Question sur les déjections canines dans le parc à enfants du square Fehlmann.

M. le Maire signale que le square Fehlmann va être prochainement faire l'objet d'un réaménagement. Il est nettoyé actuellement quatre fois par semaine par les services de la Ville. Aussi, la municipalité est en train de refaire la signalétique des parcs de la Ville, en insistant sur la stricte obligation de tenir les chiens en laisse dans l'ensemble des parcs et jardins. Ainsi, 15 panneaux spécifiques avec une pictographie claire et lisible rappelleront cette obligation à chaque entrée de parc.

Question sur l'entretien de la voie ferrée

M. le Maire rappelle que l'entretien et la gestion de la voie ferrée relèvent de la compétence de la SNCF.

Question sur le traitement des demandes de suppression des tags.

M. le Maire informe que la Brigade anti-tag intervient sur demande des propriétaires et sous certaines conditions, notamment que les tags soient visibles depuis le domaine public ou que leur taille soit inférieure à 2m². Les services municipaux passent régulièrement dans les quartiers pour distribuer des formulaires d'enlèvement de tag aux propriétaires concernés. Allo Talence permet également de faire le lien pour contribuer à l'enlèvement des tags.

III. Les projets à l'échelle du quartier et de la Ville

M. le Maire présente les projets à l'échelle du quartier et notamment le projet de réaménagement du square Fehlmann, qui fera l'objet d'une réunion publique à la rentrée, le 6 octobre plus précisément. Le projet prévoit plusieurs actions comme l'aménagement de la poste et de la bibliothèque, une nouvelle affectation du pavillon Fehlmann, la création d'un nouveau bâtiment pour accueillir l'école de musique et le réseau d'assistantes maternelles, ou encore la rénovation du jardin.

Des riverains s'étonnent de voir le projet tarder alors que des schémas d'aménagement avaient déjà été présentés au public. Sophie Rondeau précise que suite aux différents ateliers de concertation menés avec l'agence d'urbanisme A'URBA, des présentations avaient été faites auprès des riverains permettant de définir les usages choisis par les habitants. Une fois cette étape réalisée, il y a tout un processus autour des études de faisabilité pour faire face notamment aux contraintes techniques mais aussi financières. Ce cheminement est commun à tout projet et prend du temps, surtout lorsqu'il s'agit d'un projet à un million d'euros.

Certes comme tous les autres projets, celui du square Fehlmann a connu un ajournement du fait de la crise sanitaire, mais au-delà de cet épisode, les études ont continué et le processus d'aménagement a suivi son cours. Cette place sera d'ailleurs la quatrième des sept places de la Ville à être réaménagée.

M. le Maire rajoute que l'embellissement du cours Gambetta constitue le deuxième grand projet du quartier, car le périmètre s'étendra du rond-point de la rue Pierre Noailles jusqu'à la barrière Saint-Genès.

M. le Maire poursuit en citant quelques projets sur la Ville :

- ✓ La rénovation du stade nautique Henri Deschamps

La rénovation du stade nautique Henri Deschamps correspond à un vrai besoin de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, d'un équipement qui a vu le jour dans les années 70.

Ces travaux permettront également de répondre à la fois aux nouveaux besoins des usagers ainsi qu'aux enjeux environnementaux, grâce à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment. Parmi la nouvelle offre aquatique proposée, on retrouvera :

- Un bassin nordique ouvert toute l'année ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagliss et un espace « snacking » pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Elle permettra enfin de renforcer l'ambition sportive de la Ville et la vocation d'enseignement du site. La livraison de ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 20 millions d'euros, est prévue pour juin 2023.

- ✓ L'aménagement d'un skatepark paysager

Lauréat du troisième budget participatif de la Ville, le projet d'aménagement d'un skate-park paysager à Talence va donc bientôt voir le jour et compléter les installations sportives déjà présentes sur la zone de Thouars. Cet espace de glisse en béton de 610 m² sera complètement ouvert et connecté en harmonie avec son environnement urbain, paysager et patrimonial. Ce nouvel équipement sportif, d'un montant de 300 000 euros, sera livré dans le courant de l'année.

- ✓ Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard

La rénovation de cet équipement métropolitain vise à maintenir et accroître son rayonnement sur le plan sportif national et international. Les travaux prévoient notamment la mise aux normes de la piste d'athlétisme, mais également la création d'un pôle administratif et sportif comprenant une salle de restauration, un centre d'entraînement couvert ainsi qu'un dojo municipal. La première partie de ce projet, dont le budget atteint les 12 millions d'euros, sera livrée cet été, permettant ainsi de garantir l'édition 2022 du Décastar. La livraison définitive du projet est quant à elle prévue en 2023.

✓ Une nouvelle entrée de Ville

Au carrefour le plus accidentogène de la ville avec de très nombreux embouteillages en raison des feux, a succédé une toute nouvelle entrée de ville apaisée pour tous les usages, végétalisée et rafraîchie l'été.

Cette nouvelle place urbaine a été végétalisée, dans la continuité des actions menées par la Ville, avec notamment l'installation d'une fontaine et d'îlots de verdure, avec 43 arbres (dont certains sujets adultes de grande taille), 399 arbustes et 4 332 vivaces.

Pour assurer les continuités cyclables et une traversée plus sûre pour les piétons, le projet a pour double objectif l'amélioration et la fluidification de la circulation, avec la suppression des feux en faveur d'un carrefour à sens giratoire.

✓ Le projet du grand Peixotto-Margaut

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente. Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIIIème, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs. L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés. L'architecte a été retenu et les études ont débutées. La rénovation des châteaux est prévue pour fin 2024, début 2025.

✓ La Maison des nouvelles solidarités

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Nouvelles Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Nouvelles Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

Le budget de la Maison des nouvelles solidarités, qui a été inaugurée le 23 mai 2022, atteint 1,6 million d'euros.

- ✓ Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques

La Ville de Talence porte un ambitieux projet pour son Château des Arts : y développer un grand pôle de pratiques et d'enseignements artistiques, à travers la rénovation du château et la création d'un nouveau bâtiment. En 2018, la Ville de Talence a fait l'acquisition, pour 2,4 millions d'euros, du Château des Arts et de son parc arboré de 15 000 m², dont une partie a en suivant été ouverte au public.

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée
- Divers locaux annexes

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 13 millions d'euros. Les travaux devraient démarrer en 2024. Fin 2025, chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

M. le Maire aborde également les projets suivants de manière succincte :

- ✓ La réhabilitation des groupes scolaires Paul Lapie pour un montant de 8 millions d'euros ;
- ✓ La réhabilitation des trois écoles sur le quartier de Thouars dont Albert Camus ;
- ✓ L'aménagement du Forum des Arts et de la culture.

Question du devenir de l'ancienne résidence pour personnes âgées Francis de Pressensé.

M. le Maire signale à propos de ce lieu que si la Ville est propriétaire du terrain, l'immeuble appartient actuellement à Logévie, qui est lié jusqu'en 2035 à travers un bail emphytéotique. Suite au départ des résidents de la RPA, une occupation sociale du bâtiment avait été décidée, avec une crèche du CDEF dans un premier temps, avant de laisser la place à des hébergements spécifiques pour éviter notamment tout squat.

Question de l'avancement du projet de future salle de spectacle.

M. le Maire assure que des études de faisabilité sont en cours et que normalement de nouvelles informations seront communiquées l'automne prochain à ce sujet.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

Sophie Rondeau présente le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser les écoles

- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager 7 places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers

- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forêts urbaines
 - Implanter des bancs végétalisés

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé au lien suivant www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/. L'idée est de proposer à chaque Talençais un espace vert public à 10 minutes de son domicile. Une réflexion est également en cours sur la végétalisation des cours d'école.

M. le Maire précise que la 3ème fleur, obtenue récemment par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics.

Il y a une véritable réflexion de la commune pour apporter de la biodiversité dès qu'il est possible, de manière cohérente. En parallèle, tous les passages piétons seront à terme protégés par une zone non-stationnable regroupant arceaux à vélos et espaces végétalisés. L'opération Trottoirs Vivants permet quant à elle d'apporter aussi de la végétation au plus près des habitations.

M. le Maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous.

Si les places Emile Zola, Peylanne et de la Victoire 14-18 verront les travaux débuter dès cette année, les places Albert Thomas, Gauguin, Wilson et Fehlmann seront rénovées dans les prochaines années après une phase de concertation.

La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Pour ce faire, la Ville noue des partenariats de recherche avec les acteurs du territoire. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le Maire aborde enfin le sujet de préoccupation des moustiques-tigres. Si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité n'est pas en reste avec la mise en place d'un plan d'actions de grande ampleur :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

En 2021, la Ville de Talence, avec le concours de la métropole, a formé 150 ambassadeurs à l'identification et à la destruction des gîtes larvaires. Un appel à candidature pour devenir ambassadeur a été lancé avec le soutien du centre de démoustication de Bordeaux Métropole. Le rôle d'un ambassadeur est de participer à la lutte anti-moustiques en aidant à la localisation des gîtes larvaires dans chaque quartier et en informant le plus de riverains possibles sur ce sujet.

Par ailleurs, il a été demandé au service Environnement et Paysage de la Ville de systématiquement végétaliser avec des plantes mellifères, véritable répulsif à moustiques, lors d'opérations de végétalisation sur le territoire.

Questions / Réponses

Question sur l'opportunité d'aménager le square René Maran.

M. le Maire invite les habitants à faire une proposition soit via leur conseil communal, qui dispose d'un budget annuel de 30 000 € pour les projets d'aménagements dans les quartiers, soit par le biais du prochain budget participatif.

Question sur l'implantation de bacs à plantes pour verdifier les rues du quartier.

M. le Maire regrette que la configuration de ce quartier avec des rues étroites ne soit pas propice à l'implantation de mobilier urbain. Il précise néanmoins que des propositions sont à l'étude dans le quartier et invite les habitants à se rapprocher de la Maison du développement durable pour s'inscrire à l'opération trottoirs vivants. M. le Maire rappelle également que le quartier va bénéficier à terme de l'embellissement du cours Gambetta.

Question sur la mare qui se forme par temps de pluie dans le parc Triaire.

M. le Maire informe qu'une étude sur la régulation de l'eau dans le parc Triaire est en cours.

Question sur l'implantation de bacs à déchets verts dans le quartier.

M. le Maire rappelle l'existence des différents dispositifs mis en place par la Ville, à savoir le ramassage des déchets verts en porte-à-porte ainsi que la présence de bennes mobiles une fois par mois, dont une est dédiée aux déchets verts, place Aristide Briand.

Question sur l'absence de bacs de compostage dans les espaces verts du quartier.

M. le Maire signale que des lombricomposteurs sont disponibles à la Maison du développement durable (MDD). Pour toute information sur le compostage, il invite également les habitants à se rapprocher de la MDD, qui compte parmi ses rangs la présence d'un maître composteur.

Question sur l'implantation de pièges à moustique au square Fehlmann, comme ceux qui existent au parc Peixotto.

M. le Maire précise que les pièges situés dans le parc Peixotto ont été installés dans le cadre du Budget participatif 2019 (projet arrivé en tête des votes). Pour autant cette opération n'a pas vocation à être étendue car d'une part la démoustication est une compétence de la métropole. D'autre part, 80% de la prolifération des moustiques se situe sur le domaine privé.

V. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire indique que la réouverture de la gare Médoquine est enfin prévue dans le courant de l'année 2025. Cette décision historique sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

M. le Maire précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200 kms de linéaire de trottoirs que possèdent la commune de Talence. Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

François Jestin tient à rappeler en préambule que la configuration des quartiers Nord de la Ville en général, avec des rues très étroites, couplée à la multiplication des normes réglementaires en matière de voirie, n'offre pas de nombreuses opportunités à la municipalité pour agir. Il rappelle que l'action municipale tend vers un meilleur partage des usages par tous les usagers du domaine public routier.

Questions / Réponses

Question sur l'aménagement de zones apaisées limitées à 20km/h entre le réseau ferré et la rue Victor Hugo.

M. Jestin précise que les zones limitées à 20km/h ne sont efficaces que si elles sont aménagées sur de courtes distances et si elles ne sont pas transposées à toutes les rues du quartier.

Une zone 30 peut être néanmoins envisagée à cet endroit car le tissu d'habitation et la voirie sont très similaires aux autres rues du quartier nord déjà aménagées. La zone de rencontre est quant à elle très contraignante et non respectée si elle n'est pas justifiée. Elle ne pourrait s'appliquer qu'aux rues de l'Égalité et Hoche dans ce cas de figure.

Question sur l'implantation d'arceaux à vélos et Vélobox rue de la République.

M. Jestin signale qu'il y a déjà des arceaux à vélos sur le cours Gambetta. Il note cependant que ce quartier fera l'objet d'une étude particulière dans le cadre du plan de déploiement des arceaux végétalisés, qui répond à une mise en conformité avec la nouvelle réglementation à appliquer d'ici 2026 et qui vise à supprimer le stationnement cinq mètres en amont de chaque passage piéton afin d'améliorer la visibilité et assurer la sécurité des usagers.

Question sur l'implantation d'arceaux à vélos entre le 79 et le 138 de la rue Emile Combes.

M. Jestin assure que les services techniques vont étudier la demande mais que celle-ci engendrera automatiquement la suppression de place de stationnement.

Question sur les problèmes d'accessibilité des trottoirs et la possibilité d'en supprimer certains pour créer des espaces partagés piétons-vélos-voitures.

M. Jestin informe que la rue de l'Égalité est programmée pour une requalification. Une requalification en zone de rencontre est envisagée au vu de la largeur des trottoirs et des emprises disponibles. Néanmoins tous les supports réseaux ne pourront être complètement supprimés.

Question sur l'implantation de Vélobox ou autres garages ergonomiques pour vélos cargo notamment sur le parking de la rue Angel Durand ou vers le Auchan Roustaing.

M. Jestin affirme que l'implantation d'un Vélobox sur le parking de la résidence Martinon, dans la rue Angel Durand, est à l'étude. Toutefois, aucun projet de ce type n'est prévu du côté de Auchan car c'est un patrimoine privé.

Question sur le double-sens et le stationnement dangereux rue Pasteur.

M. Jestin précise que le plan de circulation et de stationnement du quartier est issu d'une longue concertation avec les riverains. La rue Pasteur a été successivement à double sens, puis mise en sens unique et enfin remise à double sens à la demande des riverains.

Question sur la réglementation de la rue François Coppée qui possède deux panneaux de signalisation en entrée de rue, dont un « zone 20 » à droite et un « zone 30 » à gauche.

M. Jestin confirme que la rue est bien en zone de rencontre limitée à 20 km/h. Le panneau situé à l'opposé est un panneau d'information temporaire indiquant les priorités à droite et effectivement une zone 30 dans le quartier.

Question sur l'amélioration de la signalétique concernant la circulation sur le trottoir du Cours Gambetta, de la rue Emile Loubet à la barrière Saint-Genès.

M. Jestin rappelle qu'il s'agit d'une zone de rencontre et que la circulation y est donc partagée par tous les modes de déplacement, le piéton restant toutefois prioritaire sur les autres modes de déplacement.

Question sur les embouteillages engendrés par le tourne-à-gauche pour rejoindre la rue Emile Combes depuis le cours Gambetta.

M. Jestin déplore l'absence d'alternative pour accéder au quartier depuis le cours Gambetta. Supprimer cette entrée de quartier obligerait les riverains à faire un grand détour par les boulevards, ce qui ne risque pas de faire consensus.

Question relative à la problématique de l'offre de stationnement.

M. Jestin souligne la complexité du sujet dans un quartier dense comme celui de Saint-Genès. Une des solutions reviendrait à passer la réglementation des droits de stationnement à un véhicule par foyer, mais il n'est pas assuré que cette décision fasse consensus.

Question sur l'opportunité de maintenir l'heure et demi de gratuité de stationnement dans le quartier, qui est limitrophe à Bordeaux où le stationnement est payant d'emblée.

M. Jestin rappelle que cette décision est issue d'une très longue concertation, qui semble avoir trouvé son équilibre à Talence.

Question sur le manque de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

M. Jestin assure que la Ville étudie toutes les demandes en lien avec la métropole. Néanmoins il admet que la faible emprise de voirie dans le quartier ne facilite pas l'avènement de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, ces dernières devant respectées la réglementation de 7 mètres par 3,10 mètres.

Question sur l'absence de voie cyclable et les difficultés pour se déplacer à vélo.

M. Jestin rappelle qu'une partie du quartier est limitée à 30 km/h ou moins et que les doubles sens sont systématisés dans tout le quartier Nord afin de faciliter la circulation des cycles malgré des emprises de voirie faibles.

Question sur le non-respect de la limitation des 20km/h dans la rue Emile Combes.

M. Jestin assure que la Police municipale y passe régulièrement.

Question sur la vitesse excessive rue Emile Combes ainsi que la présence de nombreux poids lourds à qui il faudrait interdire l'accès.

M. Jestin précise qu'il n'est pas facile d'interdire une voie aux poids lourds dans la pratique. Il faut effectivement définir un itinéraire de remplacement car il faut pouvoir assurer dans le même temps le passage des camions de collecte des déchets ménagers, les déménagements ou encore les travaux publics ou privés. Concernant les problèmes de vitesse excessive, il invite les habitants à se rapprocher du Conseil communal, qui dispose de deux radars pédagogiques.

Question sur les difficultés de déambulation piétonne dans la rue Emile Combes.

M. Jestin rappelle que la rue Émile Combes est une zone de rencontre, entre le cours Gambetta et la rue Olibet. Le piéton est de ce fait autorisé à circuler sur la chaussée tout en restant prioritaire.

Question sur l'état de la passerelle du passage Fontan qui nécessite une rénovation afin d'en sécuriser l'accès.

M. Jestin signale que la gestion de cet équipement relève de la compétence de la SNCF. Il précise que la Ville a fait plusieurs courriers de relance concernant l'entretien de la passerelle.

Question sur les délais d'attente rallongés du feu tricolore situé rue Jules Simon.

M. Jestin assure que la Ville va faire vérifier ce carrefour par le pôle Mobilité de Bordeaux Métropole.

Question sur la circulation difficile dans le quartier, notamment dans les rues de la République et Simon.

M. Jestin admet que la complexité du réseau viaire concerne toutes les rues du quartier Nord. Il note cependant que l'étroitesse des voies à double sens participe aussi à la réduction de la vitesse et donc à la sécurisation des différents cheminements.

Question sur l'opportunité de mettre certaines rues en sens unique, comme la rue Marceau ou la rue Pasteur

Concernant la rue Marceau, M. Jestin rappelle qu'aucun consensus ne s'était dégagé lors de la précédente concertation sur la circulation du quartier. Néanmoins, les services peuvent à nouveau étudier les demandes, même si un consensus sera nécessaire pour que ces aménagements puissent voir le jour. Il met en garde dans le même temps des effets néfastes que peuvent provoquer une mise en unique comme la prise de vitesse du trafic automobile.

Question sur la possibilité d'obtenir des droits de stationnement dans deux zones différentes pour les propriétaires ayant deux logements sur Talence.

M. Jestin rappelle que la réglementation en matière de stationnement a été faite pour faciliter la vie des riverains dans le quartier. Si une personne vit dans deux logements différents alors elle bénéficiera de droits de stationnement dans les zones correspondantes. Cependant, si le propriétaire de ces deux maisons loue un de ses biens, alors les droits seront logiquement attribués au locataire de ce bien. Il en va de l'équilibre du quartier.

Un habitant revient sur la réouverture de la gare Médoquine et demande si cela va engendrer du bruit supplémentaire.

M. le Maire affirme qu'il n'y aura pas plus de train, à la différence que ceux-ci s'arrêteront pour une partie d'entre eux à la halte ferroviaire de la gare Médoquine.

Un riverain déplore la vitesse excessive des automobilistes le long de la rue Victor Hugo. M. le Maire partage ce constat et assure que la Ville réfléchit à un moyen de ralentissement sur cet axe.

M. le Maire rappelle également qu'il fait partie des rares maires, avec deux homologues sur la métropole, à avoir refusé le free floating sur le territoire talençais. Cette décision permet de maintenir le cadre de vie des habitants du quartier, qui connaît déjà des problèmes de largeur de voirie.

Enfin, M. le Maire décline les prochains événements sur le territoire et notamment :

- Talence au cœur de votre été avec plusieurs animations estivales tout au long de l'été, sur toute la commune ;
- Talence Estival, du 24 juin au 26 août, avec notamment les soirées du vendredi à Peixotto ;
- Les ateliers sports du dimanche matin avec Anim&vous ;